

BASE DE DONNÉES **NATIONALE SUR LES MÉDECINS**



RAPPORT SUR LES PAIEMENTS MOYENS
PAR MÉDECIN, CANADA 2002-2003



Institut canadien
d'information sur la santé
Canadian Institute
for Health Information

Tous droits réservés.

Aucune section de la présente publication ne peut être reproduite ni transmise sous quelque forme que ce soit, ni par quelque procédé électronique ou mécanique que ce soit, y compris des photocopies, les enregistrements ou par tout autre moyen de stockage d'information et de recherche documentaire, qui existe ou non à l'heure actuelle, sans le consentement écrit de l'auteur qui en possède les droits. Ne sont cependant pas soumises à cette règle les personnes désirant citer de brefs passages pour une publication dans une revue, un journal ou encore pour une émission radiodiffusée ou télédiffusée.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à :

Institut canadien d'information sur la santé
377, rue Dalhousie
Bureau 200
Ottawa (Ontario)
K1N 9N8

Téléphone : (613) 241-7860
Télécopieur : (613) 241-8120
www.icis.ca

ISBN 1-55392-558-0 (PDF)

© 2004 Institut canadien d'information sur la santé

This publication is available in English under the title of
Average Payment per Physician Report, Canada, 2002–2003
ISBN 1-55392-557-2 (PDF)

Rapport sur les paiements moyens par médecin Canada, 2002-2003

Table des matières

Avant-propos	i
Préface	ii
Introduction	1
Notes méthodologiques	2
Historique	2
Sources et collecte des données	2
Qualité des données.....	7
Définitions des données.....	8
Calculs.....	10
Limites des données.....	12
Respect de la vie privée et confidentialité.....	13
Produits et services.....	14

Tableaux de données

Tableau 1. Paiement moyen par médecin rémunéré à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements par type d'exercice, 2002-2003.....	17
Tableau 2. Paiement moyen par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte par type d'exercice, 2002-2003	18
Tableau 3-1. Paiement moyen par médecin rémunéré à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements par type d'exercice, 2002-2003.....	19
Tableau 3-2. Variation en pourcentage dans le paiement moyen par médecin rémunéré à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements de 2001-2002 à 2002-2003 par type d'exercice	19
Tableau 3-3. Paiement moyen par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte par type d'exercice, 2002-2003	20
Tableau 3-4. Variation en pourcentage dans le paiement moyen par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte de 2001-2002 à 2002-2003 par type d'exercice	20

Rapport sur les paiements moyens par médecin Canada, 2002-2003

Tableaux de données (suite)

Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003

Tableau 4-1.	Médecine familiale	21
Tableau 4-2.	Spécialités médicales	21
Tableau 4-3.	Médecine interne	21
Tableau 4-4.	Neurologie	22
Tableau 4-5.	Psychiatrie.....	22
Tableau 4-6.	Pédiatrie	22
Tableau 4-7.	Dermatologie	23
Tableau 4-8.	Physiatrie	23
Tableau 4-9.	Anesthésie	23
Tableau 4-10.	Spécialités chirurgicales.....	24
Tableau 4-11.	Chirurgie générale.....	24
Tableau 4-12.	Chirurgie thoracique/cardiovasculaire	24
Tableau 4-13.	Urologie	25
Tableau 4-14.	Chirurgie orthopédique	25
Tableau 4-15.	Chirurgie plastique	25
Tableau 4-16.	Neurochirurgie.....	26
Tableau 4-17.	Ophtalmologie	26
Tableau 4-18.	Oto-rhino-laryngologie	26
Tableau 4-19.	Obstétrique/gynécologie	27
Tableau 4-20.	Total des spécialités	27
Tableau 4-21.	Total des médecins.....	27

Nombre de médecins, 2002-2003

Tableau 5-1.	Nombre de médecins rémunérés à l'acte qui ont reçu au moins 60 000 \$ en paiements par type d'exercice, 2002-2003	28
Tableau 5-2.	Nombre de médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte par type d'exercice, 2002-2003	29

Nombre d'habitants par médecin, 2002-2003

Tableau 6-1.	Nombre d'habitants par médecin rémunéré à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements par type d'exercice, 2002-2003	30
Tableau 6-2.	Nombre d'habitants par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte par type d'exercice, 2002-2003	31

Nombre de médecins par 100 000 habitants, 2002-2003

Tableau 7-1.	Nombre de médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements par 100 000 habitants et par type d'exercice, 2002-2003	32
Tableau 7-2.	Nombre de médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte par 100 000 habitants et par type d'exercice, 2002-2003	33

Rapport sur les paiements moyens par médecin Canada, 2002-2003

Annexes

Annexe A — Impact de l'exclusion des paiements de l'Ontario pour les codes de tarif commençant par les lettres J, X et Y avec un suffixe B.....	A-1
Annexe B — Estimations démographiques nettes	B-1
Annexe C — Agents d'autorisation de la BDNM	C-1
Annexe D — Catégories de spécialités de la BDNM	D-1
Annexe E — Couverture pour les services de radiologie et de laboratoire rémunérés à l'acte dans la BDNM	E-1

Avant-propos

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) constitue une des principales sources d'information de qualité, fiable et opportune sur la santé au Canada. De plus en plus, les Canadiens se tournent vers lui afin d'obtenir une information digne de confiance. L'ICIS est un organisme pancanadien sans but lucratif dirigé par un conseil d'administration compétent et actif dont les 16 membres concilient les secteurs de la santé et les régions canadiennes.

La collaboration est au cœur des réalisations de l'ICIS. Celui-ci fait office de centre de liaison entre les principaux acteurs de la santé : des gouvernements provinciaux et territoriaux aux régies régionales de la santé, en passant par le gouvernement fédéral, les hôpitaux, les chercheurs et les associations des professionnels des soins de santé. Cette coopération se traduit par un système d'information sur la santé fort et adapté.

L'ICIS fournit aux Canadiens des statistiques et des analyses essentielles sur leur santé et leur système de santé. Il est devenu une source indispensable d'information pour ceux qui cherchent réponse à des questions cruciales sur la prestation des soins de santé. Est-ce que le système de santé forme assez de professionnels de la santé? Utilise-t-il leurs compétences de façon optimale? Les Canadiens jouissent-ils d'un accès raisonnable aux services de santé dont ils ont besoin? Investissons-nous dans les bonnes ressources et dans le bon équipement?

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez notre site Web : www.icis.ca.

Le *Rapport sur les paiements moyens par médecin, Canada, 2002-2003* est préparé par les Ressources humaines de la santé à l'ICIS pour appuyer la planification des ressources humaines de la santé et l'analyse de leur utilisation. L'ICIS souhaite remercier les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé et le groupe d'experts de l'ICIS sur les bases de données des médecins pour leur appui dans l'élaboration et la publication du présent rapport.

Préface

Les rapports précédents sur les paiements moyens par médecin sont les suivants :

- *Rapport sur les paiements moyens par médecin, 2001-2002* (2003)
- *Rapport sur les paiements moyens par médecin, 1999-2000 et 2000-2001* (2003)
- *Rapport sur les paiements moyens par médecin, 1998-1999 et 1999-2000* (2002)
- *Rapport sur les paiements moyens par médecin, 1996-1997 à 1998-1999* (2001)
- *Rapport sur les paiements moyens par médecin, 1993-1994 à 1995-1996* (1999)
- *Rapport sur les paiements moyens par médecin, 1989-1990 à 1993-1994* (1997)

Les rapports *Average Fee Payments for Full-time Physicians by Specialty, Canada by Province, 1985/86-1988/89* et *Paiements à l'acte moyens par médecin et rapports médecin/population, Canada selon les provinces et territoires, 1981-1982 à 1985-1986 et 1986-1987 où les données sont disponibles*, produits en 1991 et 1988 respectivement par la Division de l'information sur la santé de Santé Canada, contenaient des statistiques calculées à partir des données de la Base de données sur les soins médicaux (BDSM) qui a précédé la BDNM. En 1995, les deux bases de données ont été transférées à l'ICIS.

La BDSM a été mise sur pied pour faire suite à l'entrée en vigueur de la *Loi sur les soins médicaux* en 1967. Elle servait à contrôler les services fournis et les paiements versés par les régimes provinciaux et territoriaux d'assurance-maladie. La BDNM a élargi la BDSM en y incluant de l'information sur les caractéristiques démographiques et de pratique des médecins ainsi que sur l'âge et le sexe des patients.

Introduction

La Base de données nationale sur les médecins (BDNM) est utilisée par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des groupes d'intervenants médicaux et divers organismes et chercheurs du secteur privé comme source d'information sur les modèles de paiements moyens des médecins canadiens rémunérés à l'acte, pour l'administration et l'évaluation des programmes ainsi que l'élaboration de politiques.

La présente publication offre de l'information sur les paiements moyens des médecins rémunérés à l'acte. Les résultats sur les paiements moyens sont présentés en deux séries :

- Les médecins rémunérés à l'acte qui reçoivent au moins 60 000 \$ en paiements;
- Les médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte.

On présente également des chiffres sur le nombre de médecins, le ratio du nombre d'habitants par médecin et le ratio du nombre de médecins par habitant pour chacune des deux séries.

Les résultats des paiements moyens ne représentent que les paiements bruts versés aux médecins rémunérés à l'acte. Les chiffres sur les paiements ne représentent pas le revenu net des médecins (p. ex. le revenu personnel après avoir effectué les dépenses au titre de frais généraux). De plus, tout versement aux médecins pour des services non rémunérés à l'acte est exclu des résultats.

Toute question au sujet des publications ou de la BDNM doit être adressée à :

Conseiller, BDNM
Ressources humaines de la santé, ICIS
377, rue Dalhousie, bureau 200
Ottawa (Ontario)
K1N 9N8

Courriel : bdnm@icis.ca

Téléphone : (613) 241-7860

Télécopieur : (613) 241-8120

Notes méthodologiques

Historique

La Base de données nationale sur les médecins (BDNM) présente de l'information sur les caractéristiques démographiques des médecins et leur niveau d'activité dans le cadre du système de soins médicaux au Canada. Elle est utilisée par les gouvernements, les associations professionnelles, les sociétés d'experts-conseils, les compagnies pharmaceutiques, les chercheurs et les médias pour la planification des ressources humaines médicales et l'analyse de l'utilisation de ces dernières. La Conférence des sous-ministres de la Santé a approuvé la mise sur pied de la base de données en 1987 pour donner suite à une recommandation du Comité consultatif des ressources humaines en santé (CCRHS).

Le 1^{er} août 1995, la BDNM a été transférée à l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). Celui-ci a commencé à assumer les responsabilités de Santé Canada dans la gestion de la base de données. Auparavant, la gestion de la BDNM était assurée par le Groupe de travail sur les statistiques relatives aux soins médicaux (GTSSM) qui a été dissous au cours du transfert de la base de données à l'ICIS. Un groupe d'experts sur les bases de données relatives aux médecins a vu le jour en avril 1996 pour conseiller l'ICIS sur la qualité des données, la méthodologie et les questions portant sur l'élaboration des produits relatifs à la BDNM et à la Base de données médicales Southam (BDMS).

La BDNM représente un projet de plusieurs années comportant de multiples phases. La phase 1, de nature opérationnelle, renferme des données sur les caractéristiques démographiques et le niveau d'activité des médecins rémunérés à l'acte. Parmi les données sur le niveau d'activité, mentionnons la rémunération totale, le total des services, les paiements moyens par médecin et le nombre de médecins équivalents à temps plein. La phase 2 permet l'ajout de données sur les activités cliniques rémunérées en vertu d'autres régimes de remboursement (comme les salaires, les contrats et les paiements à la vacation) et la phase 3 permettra de recueillir des données sur les activités non cliniques des médecins dont l'enseignement, la recherche et l'administration.

Sources et collecte des données

Données de la BDNM

Les données proviennent des demandes de remboursement des médecins rémunérés à l'acte acheminées à l'ICIS par les régimes provinciaux et territoriaux d'assurance-maladie. Les données sur les demandes de remboursement et les données démographiques connexes des médecins et des patients sont soumises au moyen de cinq fichiers, ces derniers sont énumérés ci-dessous. Les fichiers sont habituellement soumis dans les six mois suivant la fin d'un trimestre. Les fichiers qui ne respectent pas les dispositions appropriées définies dans le Manuel des spécifications pour la soumission des données de la BDNM sont retournés aux provinces et aux territoires pour qu'ils puissent apporter les corrections nécessaires et les soumettre de nouveau.

Voici les fichiers soumis

Titre	Description
Fichier 25	Fichier des services dentaires et autres services fournis par des professionnels de la santé autres que les médecins (ce fichier n'est pas soumis par tous les secteurs de compétence)
Fichier 30	Fichier de facturation réciproque (le Québec ne soumet pas ce fichier)
Fichier 35	Fichier des profils des médecins
Fichier 50	Fichier d'utilisation (selon le code de tarif, le NIUM, le sexe et le groupe d'âge du patient)
Fichier 55	Fichier de changements aux NIUM

Outre les fichiers de données de la BDNM décrits plus haut, l'ICIS collecte annuellement, à un niveau agrégé, l'information sur les autres modes de paiement à partir d'une variété de sources d'information, incluant les représentants provinciaux et territoriaux membres du Groupe d'experts de l'ICIS sur les bases de données des médecins. Un sommaire de cette information est présenté dans le tableau 2 de la section Modalité de paiement : niveau de couverture de la rémunération à l'acte.

Pour obtenir une description complète de la disposition d'enregistrement de ces fichiers, veuillez consulter le *Manuel des spécifications pour la soumission des données de la BDNM*, disponible sur le site Web de l'ICIS (www.icis.ca). Pour obtenir plus d'information sur la BDNM, incluant les autres modes de paiement, veuillez communiquer avec le Conseiller, BDNM, ICIS.

Chiffres sur les paiements moyens

On se sert de deux fichiers d'utilisation pour créer les indicateurs de paiements moyens, soit le fichier d'utilisation (fichier 50) et le fichier de facturation réciproque (fichier 30). Le fichier d'utilisation renferme tous les paiements directs pour les demandes de paiements à l'acte issues des médecins, des laboratoires et des centres de diagnostic, ainsi que les services reçus par les prestataires d'assurance-maladie à l'extérieur de leur province ou territoire mais non traités par le système de facturation réciproque (c.-à-d. essentiellement les services reçus à l'extérieur du Canada et au Québec ainsi que les services exclus de l'entente sur la facturation réciproque). Le fichier de facturation réciproque dresse les données sur les services reçus à l'extérieur de la province ou du territoire traités par le système de facturation réciproque. Par conséquent, chaque province et territoire achemine les données sur les services que leurs médecins ont dispensés à des patients provenant de l'extérieur de la province ou du territoire. Le Québec ne participe pas aux ententes de facturation réciproque.

Type de données : date du service par rapport à la date de paiement

En règle générale, les fichiers de données sur l'utilisation sont soumis en fonction d'une date de paiement pour Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan, et en fonction d'une date à laquelle le service est offert pour la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Yukon. Les secteurs de compétence ayant recours à la formule selon la date du service offert attendent six mois ou jusqu'à ce que 98 % des services soient saisis avant de soumettre les fichiers de données aux fins de traitement. Veuillez consulter le tableau 1 pour obtenir une répartition annuelle par province ou territoire selon le type de soumission des fichiers de données.

Tableau 1. Soumission des fichiers à la BDNM : date du service offert (DDS) par rapport à la date de paiement (DDP)

Province ou Territoire	2002-2003	
	DDS	DDP
T.-N.-L.		✓
Î.-P.-É.		✓
N.-É.	✓	
N.-B.		✓
Qc	✓	
Ont.	✓	
Man.		✓
Sask.		✓
Alb.	✓	
C.-B.	✓	
Yn	✓	

Type de données : données sur la facturation par rapport aux données sur les paiements

À l'exception du Québec, tous les secteurs de compétence soumettent des données sur les paiements. Les données sur la facturation reflètent le montant total que les médecins ont facturé au régime provincial ou territorial des services médicaux pour un code de tarif particulier. Les données sur les paiements reflètent ce que l'on a réellement payé aux médecins. Le montant payé correspondrait au montant facturé moins les ajustements appliqués attribuables aux valeurs des seuils atteints, au plafonnement des revenus ou aux dispositions de récupération.

À partir de 2001-2002, les données des paiements de l'Ontario pour les codes de tarif commençant par les lettres J, X et Y, avec un suffixe B, sont exclus des résultats des paiements moyens présentés dans ce rapport. L'annexe A présente de l'information sur l'historique de ce changement dans la méthodologie et l'impact sur les résultats des paiements moyens de cette modification.

Modalité de paiement : niveau de la couverture de la rémunération à l'acte

Les résultats des paiements moyens par médecin reposent sur les paiements des médecins rémunérés à l'acte seulement. Plusieurs autres formes de paiement, comme le salaire et la vacation, sont utilisées de façon courante dans les secteurs de compétence. Les autres formes de remboursement ne sont actuellement pas soumises à la BDNM de façon détaillée et sont donc exclues des statistiques qui figurent dans le présent rapport.

Le tableau 2 présente des estimés des paiements provenant de la rémunération à l'acte et des autres modes de paiement dans les provinces et territoires. Comme il est mentionné auparavant, l'information sur les autres modes de paiement est recueillie auprès de diverses sources de données. L'information sur les autres modes de paiement présentée dans le tableau 2 n'est pas basée sur les données non détaillées et incomplètes soumises à la BDNM. Les paiements pour la rémunération à l'acte présentés dans le tableau 2 sont

fondés sur la BDNM. Des critères de sélection ont été appliqués aux données de ces paiements afin d'améliorer la comparabilité des estimés de paiements entre les secteurs de compétence. Par conséquent, les montants totaux des paiements pour la rémunération à l'acte du tableau 2 ne doivent pas être interprétés comme étant les paiements sur lesquels sont fondés les résultats des paiements moyens par médecin présentés dans ce rapport.

Veillez prendre note que chaque secteur de compétence définit avec son groupe de médecins si un service devrait être remboursé à partir d'un régime de rémunération à l'acte ou d'un autre régime de rémunération. Par conséquent, un secteur de compétence pourrait rembourser un service à partir d'un régime de rémunération à l'acte, tandis qu'un autre secteur pourrait rembourser le même service à partir d'un autre régime de rémunération, ce dernier n'apparaissant pas dans ce rapport.

Il est important de noter que l'étendue de l'information sur les paiements versés aux médecins qui est soumise à la Base de données nationale des médecins varie d'une province ou territoire à l'autre. En 2002-2003, les paiements provenant de la rémunération à l'acte des régimes d'assurance-maladie représentaient 94,7 % de tous les paiements de la BDNM. Dans le but d'améliorer la comparaison entre les secteurs de compétence, seuls ces derniers, qui sont soumis par tous les secteurs de compétence, sont inclus dans les calculs du rapport sur les paiements moyens par médecin de l'ICIS.

Toutes les autres sources de paiement sont exclues des calculs des paiements moyens. Parmi les catégories de paiements de la BDNM qui sont exclues, mentionnons les paiements provenant des salaires et de la vacation (Nouveau-Brunswick), les primes de fidélisation en milieu rural (Colombie-Britannique), les paiements contractuels (Yukon), les paiements provenant des indemnités des accidents du travail (Québec et Colombie-Britannique), les paiements de la Régie de l'assurance (Colombie-Britannique) et les demandes de remboursement pour les orientations vers les sages-femmes (Colombie-Britannique).

Tableau 2. Sommaire des paiements des médecins par catégorie de paiement et par province ou territoire, exercices 2001-2002 et 2002-2003 (000 \$)

2001-2002												
	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	Total
Rémunération à l'acte	96 776	26 711	230 082	185 818	1 838 989	3 911 314	289 705	266 775	975 426	1 404 818	7 687	9 250 590
	61,1 %	81,9 %	69,8 %	82,0 %	79,2 %	88,1 %	65,8 %	88,5 %	93,2 %	82,7 %	95,3 %	83,9 %
Autres modes de paiements	61 498	5 901	99 514	40 813	482 322	530 484	150 523	34 665	70 871	294 132	379	1 771 101
	38,9 %	18,1 %	30,2 %	18,0 %	20,8 %	11,9 %	34,2 %	11,5 %	6,8 %	17,3 %	4,7 %	16,1 %
2002-2003												
	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	Total
Rémunération à l'acte	111 223	31 836	246 081	206 765	1 811 263	3 945 073	299 510	274 450	1 117 557	1 452 787	8 763	9 505 307
	63,3 %	78,5 %	68,4 %	81,5 %	77,4 %	87,8 %	64,1 %	86,6 %	91,4 %	80,8 %	91,9 %	82,8 %
Autres modes de paiement	64 617	8 705	113 798	46 816	528 424	550 442	167 687	42 321	105 287	345 880	771	1 978 942
	36,7 %	21,5 %	31,6 %	18,5 %	22,6 %	12,2 %	35,9 %	13,4 %	8,6%	19,2 %	8,1 %	17,2 %

Sources : Les paiements de la BDNM sont basés sur les données soumises à la Base de données nationale sur les médecins, ICIS. Des critères de sélection ont été appliqués aux données de ces paiements afin d'améliorer la comparabilité des estimés de paiements entre les secteurs de compétence. Par conséquent, les montants totaux des paiements pour la rémunération à l'acte ne devraient pas être interprétés comme étant les paiements sur lesquels sont fondés les résultats des paiements moyens par médecin présentés dans ce rapport. L'information sur les autres modes de paiement est recueillie auprès des représentants provinciaux et territoriaux membres du Groupe d'experts de l'ICIS sur les bases de données des médecins, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador, du Manitoba et de l'Ontario en 2001-2002 et 2002-2003. L'information sur les autres modes de paiement pour ces provinces a été obtenue de comptes publics et d'estimations compilées dans la Base de données sur les dépenses nationales de santé de l'ICIS pour 2001-2002 et 2002-2003. Les données sont préliminaires et sont sujettes à changement.

Données démographiques

Les données démographiques canadiennes utilisées dans la présente publication sont compilées par la Division de la démographie de Statistique Canada. Statistique Canada prépare sur demande spéciale des estimations sur la « population assurée » qui serviront à la BDNM. Cette population correspond au nombre de personnes ayant reçu des services médicaux payés par les programmes provinciaux et territoriaux d'assurance-maladie. La population assurée équivaut à la population totale moins les membres des Forces armées canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et les détenus des pénitenciers fédéraux et provinciaux. Les services médicaux de ces groupes de personnes sont couverts par un régime fédéral d'assurance-maladie. Les estimations sont établies pour le 1^{er} octobre d'une année donnée et sont révisées annuellement. Veuillez consulter l'annexe B pour obtenir les données démographiques nettes.

Avis aux lecteurs : Les lecteurs qui désirent obtenir de plus amples renseignements sur les données obtenues grâce à la collaboration de Statistique Canada peuvent se procurer des exemplaires de publications connexes par la poste en s'adressant à : Vente de publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9, ou en composant le (613) 951-7277 ou le numéro sans frais 1 800 267-6677. Ils peuvent également acheminer leur commande par télécopieur au (613) 951-1584.

Qualité des données

Mesures systématiques de correction d'erreurs et de validation

Les fichiers de la BDNM proviennent des systèmes administratifs provinciaux et territoriaux et des vérifications des données sont effectuées avant le traitement des fichiers de la BDNM. L'ICIS ne disposant d'aucune méthode de contrôle sur ces vérifications, tous les fichiers de données qu'il reçoit font l'objet de mesures systématiques de correction d'erreurs et de validation de la BDNM. L'étendue de ces mesures est limitée, car on ne peut confirmer les données auprès de la source. Parmi les mesures systématiques de correction d'erreurs et de validation utilisées, mentionnons un examen du nombre total d'enregistrements, du nombre de services et du montant en dollars de chaque fichier, la vérification de chaque valeur dans les champs par rapport aux valeurs acceptables, la vérification des codes de tarif invalides, la vérification des numéros d'identification unique du médecin (NIUM) dont la disposition n'est pas logique ainsi qu'un examen logique des données traitées. Les fichiers non conformes aux mesures systématiques de correction d'erreurs et de validation sont retournés aux fournisseurs de données afin qu'ils soient corrigés et retransmis.

Autres vérifications de la qualité des données

Le nombre de services, les montants en dollars ainsi que d'autres indicateurs économiques sont validés par rapport aux données des années antérieures et aux rapports annuels provinciaux et territoriaux.

Les fournisseurs de données ont l'occasion de revoir leurs propres données pour en déterminer la validité et la cohérence. Avant sa diffusion, la présente publication a été revue par les agents d'autorisation des régimes provinciaux et territoriaux d'assurance-maladie. Pour obtenir la liste complète des agents d'autorisation provinciaux et territoriaux, veuillez consulter l'annexe C.

Définitions des données

Médecins rémunérés à l'acte

Un médecin rémunéré à l'acte est défini comme étant un médecin ayant facturé au moins un cent au régime de rémunération à l'acte d'un secteur de compétence. Seuls les paiements provenant de régimes de rémunération à l'acte sont inclus dans ce rapport. Par exemple, si un médecin a facturé 1 \$ au régime de rémunération à l'acte et reçu 200 000 \$ d'autres régimes de rémunération, seul le 1 \$ apparaît dans le rapport.

Médecins équivalents à temps plein

Le nombre de médecins équivalents à temps plein (ETP) est un nombre pondéré de médecins. Les médecins sont pondérés selon le total des paiements qu'ils reçoivent. La valeur ETP d'un médecin est calculée à l'aide du total de ses paiements par rapport à des montants établis qui définissent les montants repères inférieur et supérieur de paiements pour un groupe d'une spécialité médicale dans un secteur de compétence. Les valeurs ETP sont calculées comme suit :

$ETP_i = \text{paiement total}_i / \text{montant repère inférieur}_j$	Si le médecin <i>i</i> gagne moins que la valeur du montant repère inférieur.
$= 1$	Si le médecin <i>i</i> gagne un montant égal aux montants repères ou se situant entre les montants repères.
$= 1 + \log (\text{paiement total}_i / \text{montant repère supérieur}_j)$	Si le médecin <i>i</i> gagne plus que la valeur du montant repère supérieur.

où :

- L'ETP_{*i*} est la valeur d'ETP attribuée au médecin *i*.
- Le paiement total_{*i*} est la somme de tous les paiements versés au médecin *i*.
- Le montant repère inférieur_{*j*} est la valeur du montant repère inférieur établie pour le groupe de spécialité médicale à l'intérieur du secteur de compétence de pratique du médecin *i*.
- Le montant repère supérieur_{*j*} est la valeur du montant repère supérieur établie pour le groupe de spécialité médicale à l'intérieur du secteur du compétence de pratique du médecin *i*.

Pour obtenir plus de détails concernant les méthodologies et les calculs des ETP, veuillez consulter le *Rapport annuel sur les médecins équivalents à temps plein, Canada*, disponible sans frais en ligne sur le site Web de l'ICIS (www.icis.ca).

Province ou territoire d'exercice

La province ou le territoire d'exercice correspondent au lieu où le médecin est inscrit et reçoit des paiements du régime provincial ou territorial d'assurance-maladie. Des médecins peuvent exercer dans plus d'une région au cours d'un exercice financier donné. Par exemple, un médecin peut déménager d'un secteur de compétence à un autre au cours d'un exercice financier ou dispenser des services dans deux secteurs de compétence de façon régulière (p. ex. un médecin offrant des services dans des régions frontalières, comme Ottawa-Gatineau). Cette situation peut occasionner un compte double des médecins, sauf à l'échelle nationale, où les comptes des médecins ne sont pas basés sur la province ou le territoire d'exercice.

Il est important de souligner qu'en 2000-2001, la Saskatchewan a changé sa politique permettant aux médecins titulaires d'un permis de remplaçant, octroyé par le Collège des médecins et chirurgiens de la Saskatchewan depuis plus de 11 mois, d'obtenir leur propre numéro de facturation. Le changement apporté à la politique s'adressait aussi aux remplaçants qui pratiquaient depuis peu de temps et dont le collège appuyait les médecins avec l'intention d'établir une pratique pour une période de plus de 11 mois. Cette politique a été révisée de nouveau en avril 2001 et elle s'applique maintenant aux remplaçants qui ont l'intention de pratiquer pour une période de plus de trois mois. Au cours des années précédentes, ces médecins remplaçants auraient facturé leurs soins par l'entremise d'un médecin parrain (*sponsoring physician*) qui possédait un numéro de facturation. Ce changement dans la politique augmente le nombre de médecins ou de médecins équivalents à temps plein et, du coup, réduit les paiements moyens.

Spécialité

La désignation des spécialités des médecins figurant dans la BDNM est attribuée par les régimes provinciaux et territoriaux d'assurance-maladie et ces spécialités sont regroupées dans la BDNM par l'équivalent national. Parmi les deux spécialités, la spécialité reconnue la plus récente et la spécialité établie par le régime de rémunération, on utilise la dernière aux fins de préparation du présent rapport.

Dans trois provinces, la Nouvelle-Écosse, le Québec et la Colombie-Britannique, les données sur les spécialistes en santé publique sont comprises dans les chiffres sur la médecine familiale. Pour toutes les provinces et les territoires, les spécialistes non agréés et la médecine communautaire sont également regroupés avec la médecine familiale, sauf en Ontario où la médecine communautaire, la santé publique, la médecine du travail et la pédocardiologie sont considérées comme faisant partie de la médecine interne. Celle-ci englobe des sous-spécialités, dont la cardiologie, la gastro-entérologie, l'hématologie, la rhumatologie, la génétique et l'oncologie médicale. La psychiatrie comprend la neuropsychiatrie. La neurologie tient compte des spécialistes en EEG et la physiatry comprend les spécialistes en électromyographie. Les spécialistes dotés de la double spécialité ophtalmologie/oto-rhino-laryngologie sont regroupés avec les ophtalmologues.

De plus, à l'Île-du-Prince-Édouard, le petit nombre de plasticiens et d'urologues est regroupé avec la chirurgie générale pour des raisons de respect de la vie privée et de confidentialité.

Au Québec, les médecins peuvent avoir deux situations différentes qui comprennent deux spécialités différentes : une pour la facturation à l'intérieur de la province et une pour la facturation à l'extérieur de la province. Ces deux situations différentes apparaissent dans le fichier 35 (fichier des profils des médecins) comme deux enregistrements différents avec le même numéro d'identification unique du médecin, d'où les enregistrements en double dans le fichier quand il s'agit des médecins individuels. Seul le deuxième enregistrement est retenu dans la BDNM. Cela donne lieu à une attribution erronée de la spécialité pour certains paiements. Environ 100 médecins par année sont touchés par cette attribution erronée.

En 2001-2002, la Saskatchewan a changé sa façon de payer les spécialistes certifiés à l'étranger. Avant avril 2001, ces médecins étaient regroupés et payés comme des médecins de famille. Depuis avril 2001, les spécialistes certifiés à l'étranger de la Saskatchewan sont regroupés avec les spécialistes et reçoivent des paiements à 90 % des taux pour les codes de tarif de spécialistes et à 100 % pour des codes de tarif où les taux sont identiques pour les spécialistes et les médecins de famille. Par conséquent, certains médecins de famille sont maintenant regroupés avec les médecins spécialistes, ce qui fait augmenter les effectifs des médecins spécialistes et diminuer les effectifs des médecins de famille.

Pour obtenir une liste complète des désignations des spécialités et leurs regroupements, veuillez consulter l'annexe D.

Numéro d'identification unique du médecin (NIUM)

Un identificateur unique est créé par la province ou le territoire à l'aide des composantes du prénom et du nom de famille du médecin (brouillés au moyen d'un algorithme), sa date de naissance, son sexe et le lieu d'obtention de son diplôme.

Calculs

Nombres

Deux types de nombre de médecins sont présentés dans ce rapport. Ils sont fondés sur les valeurs ETP et sur le simple dénombrement des effectifs. Les résultats du nombre de médecins sont affichés dans les tableaux 5-1 et 5-2. Ces nombres sont utilisés pour calculer les résultats des deux séries de paiements moyens présentées dans ce rapport, soit le paiement moyen par médecin ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements et le paiement moyen par médecin équivalent à temps plein.

La première série, le paiement moyen par médecin ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements, n'utilise que le dénombrement des effectifs. Dans ce cas, tous les médecins ayant reçu des paiements totalisant au moins 60 000 \$ sont comptés en tant qu'un médecin, peu importe le niveau de l'activité clinique.

La deuxième série, le paiement moyen par médecin équivalent à temps plein, utilise les valeurs ETP des médecins. Les chiffres sur les ETP sont la somme des valeurs ETP des médecins. Les totaux d'ETP peuvent être inférieurs, égaux ou supérieurs au nombre d'effectifs. Le nombre d'ETP fournit une estimation du nombre de médecins, ajusté selon les variations dans la charge de travail clinique. Les médecins qui ont touché moins que le

montant repère inférieur comptent pour moins d'un médecin, alors que ceux qui touchent plus que le montant repère supérieur comptent pour plus d'un médecin. Les médecins qui ont touché un paiement égal aux montants repères ou entre ceux-ci comptent pour exactement un médecin (voir la définition des médecins équivalents à temps plein).

Les médecins qui reçoivent des paiements de plus d'un secteur de compétence sont inclus dans les calculs de paiements moyens pour chacun des secteurs de compétence. Pour calculer les paiements moyens à l'échelle nationale, on utilise la somme des paiements pour chaque médecin travaillant dans plusieurs secteurs de compétence. Par exemple, un médecin recevant des paiements de 50 000 \$ dans une province et 50 000 \$ dans une autre province sera inclus dans les calculs de paiements moyens de chaque province. Il ou elle contribuera 50 000 \$ au numérateur de l'équation de chaque province et 1 (ou sa valeur ETP spécifique à la province, pour la série des paiements moyens par médecin ETP) au dénominateur. Pour les calculs à l'échelle nationale, ce médecin contribuera 100 000 \$ au numérateur et 1 (ou la somme des ses valeurs ETP spécifiques aux provinces, pour la série des paiements moyens par médecin ETP) au dénominateur.

Les médecins rémunérés dans plus d'une spécialité, possiblement dans plus d'un secteur de compétence, sont assignés exclusivement à la spécialité dont ils ont retiré la plupart de leurs honoraires.

Paiement moyen

Tous les chiffres sur les paiements moyens proviennent de calculs basés sur l'exercice financier, du 1^{er} avril au 31 mars. Les chiffres publiés dans les rapports annuels provinciaux peuvent être différents s'ils sont fondés sur l'année civile plutôt que sur l'exercice financier.

Les montants des paiements moyens sont calculés de la façon suivante pour les deux séries de données :

Paiement moyen par médecin ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements

Les montants de paiements moyens sont rapportés pour chaque groupe de spécialité médicale de chaque province. Ils sont la somme de tous les paiements versés aux médecins recevant au moins 60 000 \$ en paiements, divisée par le nombre de ces médecins.

Paiement moyen par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte

Les montants de paiements moyens sont rapportés pour chaque groupe de spécialité médicale de chaque province. Ils sont la somme de tous les paiements versés aux médecins, divisée par la somme de toutes les valeurs ETP des médecins.

Limites des données

Paiements bruts par rapport aux paiements nets

Les chiffres des paiements moyens présentés dans ce rapport ne sont pas ajustés pour tenir compte des dépenses au titre de frais généraux engagées par les médecins. Ainsi, les paiements moyens représentent les paiements bruts de la rémunération à l'acte. Les dépenses au titre de frais généraux engagées par les médecins peuvent varier selon les secteurs de compétence et les groupes de spécialité médicale. D'autres sources de données, comme le Questionnaire sur les effectifs médicaux de l'Association médicale canadienne, peuvent contenir de l'information sur les dépenses au titre de frais généraux qui peut aider à l'interprétation des chiffres des paiements moyens présentés dans ce rapport.

Pour certains médecins, le revenu brut peut inclure des paiements provenant des deux systèmes de paiement, soit le système de rémunération à l'acte et le système d'autres modes de paiement. Comme il a été mentionné auparavant, les données sur les autres modes de paiement de la BDNM sont très limitées. Par conséquent, les chiffres des paiements moyens inclus dans le présent rapport reflètent le revenu brut de la rémunération à l'acte, et non celui des paiements additionnels provenant de sources d'autres modes de paiements.

Pour obtenir plus d'information concernant les paiements bruts et les paiements nets, les autres modes de paiements et les dépenses au titre de frais généraux, veuillez consulter le *Bulletin analytique : Dépenses consacrées aux médecins, 2004:1* de l'ICIS, disponible sur le site Web de l'ICIS (www.icis.ca).

Attribution des spécialités

On demande aux provinces et aux territoires de présenter de l'information sur deux catégories de spécialités dans les fichiers de la BDNM, soit la spécialité reconnue la plus récente ainsi que la spécialité du régime de rémunération. On entend par « spécialité reconnue la plus récente » la spécialité la plus récente acquise du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, du Collège des médecins du Québec ou du Collège des médecins de famille du Canada. La spécialité figurant au régime de rémunération peut être différente ou non de la spécialité reconnue la plus récente et devrait correspondre au domaine de spécialité dans lequel le médecin dispense la plupart de ses services. La spécialité figurant au régime de rémunération n'est pas fournie par toutes les provinces et tous les territoires.

Dans le présent rapport, on utilise la spécialité figurant au régime de rémunération. Les provinces et les territoires peuvent présenter des renseignements sur la spécialité reconnue la plus récente en l'absence d'information sur la spécialité figurant au régime de rémunération. La spécialité reconnue la plus récente peut coïncider ou non avec le genre de pratique qu'exerce un médecin en réalité.

De plus, on attribue à un médecin ayant exercé plus d'une spécialité au cours d'un exercice financier la spécialité lui ayant permis d'obtenir la plupart de ses revenus.

Les statistiques de l'ICIS sur les paiements moyens par médecin peuvent différer des statistiques annuelles provinciales et territoriales en raison des différences dans la façon de regrouper les spécialités. Par exemple, l'ICIS regroupe la neuropsychiatrie avec la psychiatrie tandis qu'au Québec, on la rattache à la neurologie. L'ICIS englobe l'électromyographie avec la physiothérapie, ce qui n'est pas le cas au Québec. Chacune des sous-spécialités regroupées sous la spécialité de la médecine interne à l'ICIS est rapportée séparément dans le rapport sur les statistiques annuelles de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Veuillez consulter l'annexe D pour obtenir les regroupements de spécialités à l'ICIS.

Médecins en radiologie et pathologie (laboratoire)

Les radiologistes, les pathologistes ainsi que les directeurs de laboratoire sont exclus de ce rapport. On a tenu compte des paiements effectués dans le cas des services de radiologie et de laboratoire dispensés par un médecin qui n'est pas un radiologiste, un pathologiste, ni un directeur de laboratoire. Les paiements d'honoraires versés aux radiologistes ou aux pathologistes dans le cadre du régime d'assurance-maladie sont nuls ou minimes dans les quatre provinces atlantiques, relativement faibles au Québec, mais importants dans les autres provinces. Par l'omission de ces paiements dans toutes les provinces, on rend les données plus comparables. Veuillez consulter l'annexe E pour obtenir de l'information sur la nature des paiements à l'acte dans le cas des services de radiologie et de laboratoire qui sont compris dans les fichiers de données de la BDNM, mais exclus du présent rapport.

Respect de la vie privée et confidentialité

L'ICIS a recours à plusieurs mesures de protection afin d'assurer le respect de la vie privée et la confidentialité des données sur les médecins. En voici quelques-unes :

Numéro d'identification unique du médecin (NIUM)

Le nom des médecins n'est pas utilisé dans les fichiers provinciaux et territoriaux. La province ou le territoire élabore plutôt un numéro d'identification unique du médecin (NIUM) par l'utilisation d'éléments du nom du médecin, sa date de naissance, son sexe et le lieu d'obtention de son doctorat en médecine. La partie nominale du NIUM est brouillée à l'aide d'un algorithme connu uniquement de la province ou du territoire. Le NIUM permet d'assurer le respect de la vie privée et la confidentialité du médecin et faciliter le suivi du cheminement professionnel du médecin au Canada.

Suppression de données

Dans la préparation du Rapport sur les paiements moyens par médecin à des fins de publication, l'ICIS supprime les données pour les groupes de spécialité médicale ne possédant que de un à quatre médecins à l'intérieur d'un secteur de compétence. De plus, si l'application d'un critère de sélection (par exemple, médecins ayant reçu plus de 60 000 \$) produit des groupes contenant de un à quatre médecins, les données correspondantes sont également supprimées. Ces données supprimées sont exclues de tous les calculs de paiements moyens dans un secteur de compétence. Ainsi, afin de prévenir la divulgation par recoupement, les données supprimées ne sont pas incluses dans les colonnes *Sous-total* et *Total*.

Certains médecins travaillent dans plus d'un secteur de compétence et leurs données pourraient être supprimées dans un secteur de compétence (où le nombre de médecins est entre un et quatre) mais pas dans un autre (où le nombre de médecins est supérieur à quatre). Pour les médecins travaillant dans plusieurs secteurs de compétence et dont les paiements sont inclus dans les résultats des paiements moyens pour au moins un secteur de compétence, leurs paiements provenant de tous les secteurs de compétence sont inclus dans les résultats présentés dans la colonne *Total*. Encore une fois, cette règle s'applique seulement aux médecins pratiquant dans plusieurs secteurs de compétence.

Politique sur l'accès et la diffusion des données de la BDNM

La diffusion des données de la BDNM est régie par la Politique sur l'accès et la diffusion des données de la BDNM établie par les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé et gérée par l'ICIS. Selon le type de client, le niveau de données agrégées, la province ou le territoire et l'indicateur d'intérêt, l'ICIS peut ne pas être en mesure de diffuser les données au client sans l'autorisation préalable de la province ou du territoire. Par ailleurs, les cellules contenant entre une et quatre observations sont supprimées et ces observations sont agrégées au prochain niveau. Cette mesure est en place pour aider à assurer le respect de la vie privée et la confidentialité des médecins.

Politique de l'ICIS sur le respect de la vie privée et la confidentialité

La diffusion des données de la BDNM, qu'il s'agisse d'un produit courant ou d'une demande spéciale, est régie par les *Principes et politiques pour la protection des renseignements personnels sur la santé et politiques pour l'information sur l'établissement*. Pour obtenir de plus amples renseignements, y compris un exemplaire du document sur les politiques et les procédures, veuillez vous référer au site Web de l'ICIS (www.icis.ca).

Produits et services

Trois types de produits sont issus de la BDNM : les demandes ad hoc, les publications et les projets spéciaux. Les demandes ad hoc représentent en général de courtes requêtes qui ne nécessitent pas de ressources importantes en matière de programmation. Parmi les demandes ad hoc les plus courantes, mentionnons le nombre de services et les sommes en dollars par code de tarif particulier ou par intervention. La plupart des demandes ad hoc peuvent être traitées au moyen des rapports standards qui sont préparés annuellement. Voici les publications qui existent actuellement :

- *Rapport sur les paiements moyens par médecin, Canada*
- *Rapport sur les médecins équivalents à temps plein, Canada*
- *Rapport sur les catégories du système de groupement national, Canada*
- *Rapport sur la facturation réciproque, Canada*

Pour obtenir de l'information sur les années des publications et sur les périodes couvertes par ces rapports, veuillez vous référer au site Web de l'ICIS (www.icis.ca).

Les projets spéciaux nécessitent une planification et l'affectation de ressources supplémentaires. Pour connaître les coûts afférents à ces produits et services, veuillez communiquer avec les Ressources humaines de la santé à l'ICIS.

Tableaux de données

Tableau 1. Paiement moyen par médecin rémunéré à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements par type d'exercice, 2002-2003

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	176 538	198 317	179 591	198 283	154 826	202 703	191 520	204 149	224 244	199 550	192 932
Spécialités médicales	253 228	260 772	213 352	261 918	179 865	260 194	206 251	245 059	261 136	250 402	236 208
Médecine interne	280 518	273 097	216 656	321 604	198 877	326 288	228 123	308 896	302 134	325 716	281 770
Neurologie	171 612	*	252 574	247 239	184 536	247 750	210 733	231 601	215 925	273 354	226 947
Psychiatrie	213 911	*	150 339	197 432	117 963	177 159	150 657	199 094	225 924	175 065	171 311
Pédiatrie	196 196	*	177 261	224 267	164 810	225 313	181 177	150 499	205 056	209 656	201 315
Dermatologie	268 446	*	386 992	261 829	233 482	292 459	231 847	*	503 018	315 835	292 491
Physiatrie	s.o.	s.o.	169 043	*	166 112	192 552	171 437	*	142 581	168 381	177 417
Anesthésie	259 971	236 123	229 003	226 829	175 680	262 343	246 373	220 808	271 015	252 111	238 299
Spécialités chirurgicales	292 048	321 872	351 002	347 139	223 028	340 052	317 693	339 796	413 230	343 998	316 495
Chirurgie générale	252 887	325 342	318 563	357 312	204 588	312 841	301 628	290 106	372 181	306 248	288 284
Chir. thoracique/cardiovasculaire	*	s.o.	355 788	451 590	303 909	413 684	416 641	401 925	651 381	401 730	405 245
Urologie	353 968	*	331 930	329 182	242 986	345 030	257 417	308 155	382 517	396 263	326 346
Chirurgie orthopédique	251 097	*	332 774	271 657	183 363	319 846	295 536	317 573	321 936	276 762	277 619
Chirurgie plastique	*	†	355 309	292 274	162 350	270 966	370 151	258 679	357 041	252 742	258 184
Neurochirurgie	*	s.o.	*	*	128 213	371 706	*	*	288 647	374 657	281 354
Ophthalmologie	350 801	292 861	428 698	466 315	272 856	422 793	422 556	510 428	584 357	481 937	411 262
Oto-rhino-laryngologie	401 212	*	344 472	379 685	241 671	338 364	236 814	351 073	519 966	314 379	318 765
Obstétrique/gynécologie	252 849	343 942	319 868	295 745	233 107	334 925	296 806	313 913	386 242	298 402	304 974
Total des spécialités	268 756	292 930	281 239	302 350	195 369	286 669	242 967	284 948	312 072	283 632	264 434
Total des médecins	216 385	228 529	221 234	242 364	174 597	242 937	218 172	236 812	259 488	233 421	225 600

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont compris avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

Tableau 2. Paiement moyen par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte par type d'exercice, 2002-2003

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	155 174	150 779	191 164	207 506	153 739	183 448	177 212	181 845	238 182	227 245	188 344
Spécialités médicales	209 072	221 111	237 740	240 864	163 592	225 357	194 650	226 864	269 569	259 833	215 712
Médecine interne	224 200	248 789	258 228	273 468	199 832	289 831	239 704	273 980	300 023	317 461	264 356
Neurologie	161 388	*	255 934	189 576	158 892	224 050	196 974	175 879	245 558	287 652	207 680
Psychiatrie	154 046	185 640	151 584	184 834	87 980	146 079	135 418	161 069	194 698	194 484	143 327
Pédiatrie	139 188	46 937	207 420	203 890	140 689	175 774	147 322	167 828	216 741	221 693	173 515
Dermatologie	297 173	*	493 185	360 080	236 970	289 319	257 370	336 961	418 598	356 415	293 321
Physiatrie	s.o.	s.o.	218 590	138 660	106 345	162 900	143 330	130 811	212 539	243 070	154 032
Anesthésie	260 171	317 121	251 669	243 800	188 185	251 593	232 786	223 630	378 614	252 816	245 698
Spécialités chirurgicales	279 955	315 754	365 898	353 959	246 071	322 459	329 081	317 144	428 919	414 361	324 752
Chirurgie générale	228 236	296 137	326 429	340 860	241 419	300 975	296 600	308 280	397 235	365 475	300 750
Chir. thoracique/cardiovasculaire	393 073	s.o.	373 331	490 236	312 535	454 124	408 566	426 069	618 735	471 453	430 398
Urologie	339 422	*	376 302	380 116	259 463	333 018	372 976	333 742	420 991	431 567	336 220
Chirurgie orthopédique	250 585	308 936	334 233	296 086	205 523	297 045	301 434	273 894	377 020	353 179	289 295
Chirurgie plastique	250 239	†	321 749	302 395	182 657	248 054	291 458	254 759	380 450	280 165	257 917
Neurochirurgie	*	s.o.	*	252 257	150 424	288 331	*	242 185	324 907	371 075	269 661
Ophtalmologie	410 156	414 314	453 585	443 352	283 807	390 097	475 844	396 366	568 166	559 915	408 993
Oto-rhino-laryngologie	315 270	*	411 049	373 044	266 087	341 079	326 642	295 226	466 460	403 471	335 289
Obstétrique/gynécologie	242 626	298 531	331 478	313 568	250 778	318 556	290 943	299 206	381 276	398 610	311 669
Total des spécialités	236 237	268 029	302 032	291 312	188 737	255 381	235 423	264 377	322 204	309 256	250 753
Total des médecins	190 026	187 287	235 923	244 618	171 033	217 945	206 536	214 636	272 381	260 918	217 187

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont compris avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet – Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Basé sur les paiements bruts.

L'année de référence est 2000-2001.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

Tableau 3-1. Paiement moyen par médecin rémunéré à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements par type d'exercice, 2002-2003

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	176 538	198 317	179 591	198 283	154 826	202 703	191 520	204 149	224 244	199 550	192 932
Spécialités médicales	253 228	260 772	213 352	261 918	179 865	260 194	206 251	245 059	261 136	250 402	236 208
Spécialités chirurgicales	292 048	321 872	351 002	347 139	223 028	340 052	317 693	339 796	413 230	343 998	316 495
Total des spécialités	268 756	292 930	281 239	302 350	195 369	286 669	242 967	284 948	312 072	283 632	264 434
Total des médecins	216 385	228 529	221 234	242 364	174 597	242 937	218 172	236 812	259 488	233 421	225 600

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 3-2. Variation en pourcentage dans le paiement moyen par médecin rémunéré à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements de 2001-2002 à 2002-2003 par type d'exercice

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	3,56	-2,93	6,67	8,82	1,65	-0,52	1,38	3,61	9,21	-1,12	1,56
Spécialités médicales	3,44	15,85	4,00	6,40	-1,03	2,11	3,66	2,65	14,97	3,33	3,04
Spécialités chirurgicales	-3,01	10,73	4,14	12,81	-3,27	1,80	3,11	4,10	11,70	3,49	2,44
Total des spécialités	0,61	13,24	4,56	9,48	-1,97	2,00	3,61	3,34	14,10	3,14	2,80
Total des médecins	2,01	2,67	5,50	8,89	-0,30	1,09	2,64	3,65	11,13	0,98	2,28

Source : BDNM, ICIS.

Notes

Veillez vous référer aux tableaux 1 et 2 pour consulter les remarques détaillées par province et par série.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

Tableau 3-3. Paiement moyen par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte par type d'exercice, 2002-2003

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	155 174	150 779	191 164	207 506	153 739	183 448	177 212	181 845	238 182	227 245	188 344
Spécialités médicales	209 072	221 111	237 740	240 864	163 592	225 357	194 650	226 864	269 569	259 833	215 712
Spécialités chirurgicales	279 955	315 754	365 898	353 959	246 071	322 459	329 081	317 144	428 919	414 361	324 752
Total des spécialités	236 237	268 029	302 032	291 312	188 737	255 381	235 423	264 377	322 204	309 256	250 753
Total des médecins	190 026	187 287	235 923	244 618	171 033	217 945	206 536	214 636	272 381	260 918	217 187

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 3-4. Variation en pourcentage dans le paiement moyen par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte de 2001-2002 à 2002-2003 par type d'exercice

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	4,12	-0,85	5,35	6,01	3,07	1,12	1,90	4,09	11,87	1,18	3,17
Spécialités médicales	3,87	2,75	3,55	5,92	0,00	2,75	2,96	2,95	16,01	3,30	3,57
Spécialités chirurgicales	-2,17	2,79	3,78	5,70	-0,50	2,59	1,40	3,81	12,73	3,55	3,35
Total des spécialités	2,12	3,18	4,04	5,94	-0,41	2,69	2,72	3,28	15,23	3,05	3,47
Total des médecins	3,02	1,41	4,47	5,80	1,19	2,25	2,46	4,10	13,21	2,30	3,45

Source : BDNM, ICIS.

Remarques

Veuillez vous référer aux tableaux 1 et 2 pour consulter les remarques détaillées par province et par série.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

Tableau 4-1. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003**Médecine familiale**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	176 538	198 317	179 591	198 283	154 826	202 703	191 520	204 149	224 244	199 550	192 932
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	155 174	150 779	191 164	207 506	153 739	183 448	177 212	181 845	238 182	227 245	188 344

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-2. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003**Spécialités médicales**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	253 228	260 772	213 352	261 918	179 865	260 194	206 251	245 059	261 136	250 402	236 208
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	209 072	221 111	237 740	240 864	163 592	225 357	194 650	226 864	269 569	259 833	215 712

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-3. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003**Médecine interne**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	280 518	273 097	216 656	321 604	198 877	326 288	228 123	308 896	302 134	325 716	281 770
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	224 200	248 789	258 228	273 468	199 832	289 831	239 704	273 980	300 023	317 461	264 356

Source : BDNM, ICIS.

Remarques

Veillez vous référer aux tableaux 1 et 2 pour consulter les remarques détaillées par province et par série.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

Tableau 4-4. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003**Neurologie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	171 612	*	252 574	247 239	184 536	247 750	210 733	231 601	215 925	273 354	226 947
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	161 388	*	255 934	189 576	158 892	224 050	196 974	175 879	245 558	287 652	207 680

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-5. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003**Psychiatrie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	213 911	*	150 339	197 432	117 963	177 159	150 657	199 094	225 924	175 065	171 311
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	154 046	185 640	151 584	184 834	87 980	146 079	135 418	161 069	194 698	194 484	143 327

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-6. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003**Pédiatrie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	196 196	*	177 261	224 267	164 810	225 313	181 177	150 499	205 056	209 656	201 315
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	139 188	46 937	207 420	203 890	140 689	175 774	147 322	167 828	216 741	221 693	173 515

Source : BDNM, ICIS.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Veuillez vous référer aux tableaux 1 et 2 pour consulter les remarques détaillées par province et par série.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

Tableau 4-7. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003**Dermatologie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	268 446	*	386 992	261 829	233 482	292 459	231 847	*	503 018	315 835	292 491
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	297 173	*	493 185	360 080	236 970	289 319	257 370	336 961	418 598	356 415	293 321

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-8. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003**Physiatrie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	s.o.	s.o.	169 043	*	166 112	192 552	171 437	*	142 581	168 381	177 417
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	s.o.	s.o.	218 590	138 660	106 345	162 900	143 330	130 811	212 539	243 070	154 032

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-9. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003**Anesthésie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	259 971	236 123	229 003	226 829	175 680	262 343	246 373	220 808	271 015	252 111	238 299
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	260 171	317 121	251 669	243 800	188 185	251 593	232 786	223 630	378 614	252 816	245 698

Source : BDNM, ICIS.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Veuillez vous référer aux tableaux 1 et 2 pour consulter les remarques détaillées par province et par série.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

Tableau 4-10. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003**Spécialités chirurgicales**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	292 048	321 872	351 002	347 139	223 028	340 052	317 693	339 796	413 230	343 998	316 495
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	279 955	315 754	365 898	353 959	246 071	322 459	329 081	317 144	428 919	414 361	324 752

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-11. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003**Chirurgie générale**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É. [†]	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	252 887	325 342	318 563	357 312	204 588	312 841	301 628	290 106	372 181	306 248	288 284
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	228 236	296 137	326 429	340 860	241 419	300 975	296 600	308 280	397 235	365 475	300 750

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-12. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003**Chirurgie thoracique/cardiovasculaire**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	*	s.o.	355 788	451 590	303 909	413 684	416 641	401 925	651 381	401 730	405 245
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	393 073	s.o.	373 331	490 236	312 535	454 124	408 566	426 069	618 735	471 453	430 398

Source : BDNM, ICIS.

[†] Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont compris avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Veuillez vous référer aux tableaux 1 et 2 pour consulter les remarques détaillées par province et par série.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

Tableau 4-13. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003**Urologie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	353 968	*	331 930	329 182	242 986	345 030	257 417	308 155	382 517	396 263	326 346
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	339 422	*	376 302	380 116	259 463	333 018	372 976	333 742	420 991	431 567	336 220

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-14. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003**Chirurgie orthopédique**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	251 097	*	332 774	271 657	183 363	319 846	295 536	317 573	321 936	276 762	277 619
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	250 585	308 936	334 233	296 086	205 523	297 045	301 434	273 894	377 020	353 179	289 295

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-15. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003**Chirurgie plastique**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	*	†	355 309	292 274	162 350	270 966	370 151	258 679	357 041	252 742	258 184
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	250 239	†	321 749	302 395	182 657	248 054	291 458	254 759	380 450	280 165	257 917

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont compris avec les chirurgiens généraux.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Veuillez vous référer aux tableaux 1 et 2 pour consulter les remarques détaillées par province et par série.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

Tableau 4-16. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003**Neurochirurgie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	*	s.o.	*	*	128 213	371 706	*	*	288 647	374 657	281 354
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	*	s.o.	*	252 257	150 424	288 331	*	242 185	324 907	371 075	269 661

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-17. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003**Ophtalmologie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	350 801	292 861	428 698	466 315	272 856	422 793	422 556	510 428	584 357	481 937	411 262
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	410 156	414 314	453 585	443 352	283 807	390 097	475 844	396 366	568 166	559 915	408 993

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-18. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003**Oto-rhino-laryngologie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	401 212	*	344 472	379 685	241 671	338 364	236 814	351 073	519 966	314 379	318 765
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	315 270	*	411 049	373 044	266 087	341 079	326 642	295 226	466 460	403 471	335 289

Source : BDNM, ICIS.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Veuillez vous référer aux tableaux 1 et 2 pour consulter les remarques détaillées par province et par série.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

Tableau 4-19. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003**Obstétrique/gynécologie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	252 849	343 942	319 868	295 745	233 107	334 925	296 806	313 913	386 242	298 402	304 974
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	242 626	298 531	331 478	313 568	250 778	318 556	290 943	299 206	381 276	398 610	311 669

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-20. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003**Total des spécialités**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	268 756	292 930	281 239	302 350	195 369	286 669	242 967	284 948	312 072	283 632	264 434
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	236 237	268 029	302 032	291 312	188 737	255 381	235 423	264 377	322 204	309 256	250 753

Source : BDNM, ICIS.

Tableau 4-21. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2002-2003**Total des médecins**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	216 385	228 529	221 234	242 364	174 597	242 937	218 172	236 812	259 488	233 421	225 600
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	190 026	187 287	235 923	244 618	171 033	217 945	206 536	214 636	272 381	260 918	217 187

Source : BDNM, ICIS.

Remarques

Veillez vous référer aux tableaux 1 et 2 pour consulter les remarques détaillées par province et par série.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

Tableau 5-1. Nombre de médecins rémunérés à l'acte qui ont reçu au moins 60 000 \$ en paiements par type d'exercice, 2002-2003

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	276	81	634	479	5 089	8 400	641	672	2 535	3 666	22 449
Spécialités médicales	126	18	223	185	3 104	5 166	462	264	1 130	1 595	12 245
Médecine interne	57	12	71	71	1 409	2 033	161	109	340	502	4 751
Neurologie	5	*	7	12	148	168	14	13	45	66	477
Psychiatrie	16	*	41	23	452	1 343	101	34	271	451	2 732
Pédiatrie	14	*	18	20	365	569	68	37	182	171	1 442
Dermatologie	6	s.o.	11	7	165	154	12	*	33	54	437
Physiatrie	s.o.	s.o.	6	*	51	112	11	*	21	30	231
Anesthésie	28	6	69	52	514	787	95	71	238	321	2 175
Spécialités chirurgicales	84	20	217	167	1 740	2 562	227	192	569	878	6 639
Chirurgie générale	21	10	49	32	415	619	55	53	124	161	1 534
Chir. thoracique/cardiovasculaire	*	s.o.	14	9	58	58	14	9	21	55	237
Urologie	7	*	21	16	131	200	15	15	36	64	500
Chirurgie orthopédique	14	*	27	30	241	355	35	27	98	139	965
Chirurgie plastique	*	†	10	12	85	143	11	13	40	53	367
Neurochirurgie	*	s.o.	*	*	44	46	*	*	19	28	138
Ophthalmologie	13	5	47	25	255	368	29	29	83	158	1 009
Oto-rhino-laryngologie	9	*	10	14	161	200	17	12	34	70	524
Obstétrique/gynécologie	20	5	39	29	350	573	51	34	114	150	1 365
Total des spécialités	210	38	440	352	4 844	7 728	689	456	1 699	2 473	18 884
Total des médecins	486	119	1 074	831	9 933	16 128	1 330	1 128	4 234	6 139	41 333

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont compris avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarque

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

Tableau 5-2. Nombre de médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte par type d'exercice, 2002-2003

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	333,59	111,40	621,77	474,61	5 365,71	9 583,98	721,33	779,16	2 433,06	3 312,34	23 736,95
Spécialités médicales	155,17	25,40	209,79	208,95	3 643,59	6 100,97	510,18	300,22	1 118,43	1 569,41	13 842,11
Médecine interne	72,09	13,53	62,70	85,46	1 455,46	2 325,28	162,41	125,42	350,49	521,28	5 174,12
Neurologie	5,55	*	7,13	15,65	182,83	190,51	15,68	17,35	41,16	64,50	540,36
Psychiatrie	22,63	3,44	46,06	26,78	800,92	1 706,35	118,59	43,71	320,46	419,33	3 508,27
Pédiatrie	21,38	3,93	16,24	23,76	463,38	757,77	88,05	34,76	179,86	169,94	1 759,07
Dermatologie	5,42	*	8,77	5,09	165,46	157,30	10,81	4,43	39,67	48,59	445,54
Physiatrie	s.o.	s.o.	4,64	3,47	85,64	137,23	13,55	3,70	14,88	22,25	285,36
Anesthésie	28,10	4,50	64,25	48,74	489,90	826,53	101,09	70,85	171,91	323,52	2 129,39
Spécialités chirurgicales	96,42	24,97	211,19	168,26	1 597,94	2 730,84	222,10	213,43	551,65	737,97	6 554,77
Chirurgie générale	23,75	11,04	48,58	34,00	359,16	652,36	57,04	50,90	117,02	137,30	1 491,15
Chir. thoracique/cardiovasculaire	2,25	s.o.	13,51	8,38	56,54	53,10	14,43	8,49	22,20	46,97	225,87
Urologie	7,30	*	18,55	13,98	123,39	208,79	10,56	13,85	32,71	59,07	488,20
Chirurgie orthopédique	14,32	4,37	27,45	27,87	219,46	387,65	35,09	31,47	84,72	110,40	942,80
Chirurgie plastique	4,97	†	11,22	11,76	76,86	157,83	13,97	13,20	37,77	48,78	376,36
Neurochirurgie	*	s.o.	*	3,31	39,43	60,24	*	6,86	17,14	28,36	155,34
Ophthalmologie	11,38	3,55	44,75	26,44	246,82	401,10	25,76	37,49	85,47	137,08	1 019,84
Oto-rhino-laryngologie	11,53	*	8,63	14,25	146,90	199,80	12,49	14,27	37,90	55,09	500,86
Obstétrique/gynécologie	20,92	6,01	38,50	28,27	329,38	609,97	52,76	36,90	116,72	114,92	1 354,35
Total des spécialités	251,59	50,37	420,98	377,21	5 241,53	8 831,81	732,28	513,65	1 670,08	2 307,38	20 396,88
Total des médecins	585,18	161,77	1 042,75	851,82	10 607,24	18 415,79	1 453,61	1 292,81	4 103,14	5 619,72	44 133,83

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont compris avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarque

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

Tableau 6-1. Nombre d'habitants par médecin rémunéré à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements par type d'exercice, 2002-2003

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	1 879	1 693	1 460	1 555	1 463	1 443	1 799	1 477	1 229	1 121	1 392
Spécialités médicales	4 116	7 617	4 151	4 027	2 398	2 346	2 495	3 759	2 756	2 577	2 553
Médecine interne	9 098	11 425	13 038	10 493	5 283	5 961	7 161	9 104	9 160	8 189	6 579
Neurologie	103 720	*	132 243	62 083	50 291	72 130	82 350	76 331	69 209	62 289	65 531
Psychiatrie	32 413	*	22 578	32 391	16 467	9 023	11 415	29 185	11 492	9 116	11 442
Pédiatrie	37 043	*	51 428	37 250	20 392	21 297	16 954	26 819	17 112	24 042	21 677
Dermatologie	86 433	*	84 155	106 429	45 110	78 688	96 075	*	94 376	76 131	71 529
Physiatrie	s.o.	s.o.	154 283	*	145 943	108 196	104 809	*	148 305	137 037	135 317
Anesthésie	18 521	22 850	13 416	14 327	14 481	15 398	12 136	13 976	13 086	12 807	14 372
Spécialités chirurgicales	6 174	6 855	4 266	4 461	4 278	4 730	5 079	5 168	5 473	4 682	4 708
Chirurgie générale	24 695	13 710	18 892	23 281	17 935	19 577	20 962	18 723	25 116	25 535	20 377
Chir. thoracique/cardiovasculaire	*	s.o.	66 121	82 778	128 329	208 929	82 350	110 256	148 305	74 747	131 891
Urologie	74 086	*	44 081	46 563	56 818	60 590	76 860	66 153	86 511	64 236	62 516
Chirurgie orthopédique	37 043	*	34 285	24 833	30 884	34 135	32 940	36 752	31 780	29 576	32 392
Chirurgie plastique	*	†	92 570	62 083	87 566	84 741	104 809	76 331	77 860	77 568	85 172
Neurochirurgie	*	s.o.	*	*	169 161	263 433	*	*	163 916	146 825	226 509
Ophthalmologie	39 892	27 420	19 696	29 800	29 189	32 929	39 755	34 217	37 523	26 020	30 979
Oto-rhino-laryngologie	57 622	*	92 570	53 214	46 230	60 590	67 818	82 692	91 600	58 730	59 653
Obstétrique/gynécologie	25 930	27 420	23 736	25 690	21 266	21 148	22 606	29 185	27 319	27 407	22 900
Total des spécialités	2 470	3 608	2 104	2 116	1 537	1 568	1 673	2 176	1 833	1 662	1 655
Total des médecins	1 067	1 152	862	897	749	751	867	880	736	670	756

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont compris avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Les estimations démographiques nettes sont utilisées pour calculer ces chiffres.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

Tableau 6-2. Nombre d'habitants par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte par type d'exercice, 2002-2003

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	1 555	1 231	1 489	1 570	1 387	1 264	1 598	1 274	1 280	1 241	1 317
Spécialités médicales	3 342	5 398	4 413	3 565	2 043	1 986	2 260	3 305	2 785	2 620	2 258
Médecine interne	7 194	10 133	14 764	8 718	5 114	5 211	7 099	7 912	8 886	7 887	6 041
Neurologie	93 441	*	129 832	47 604	40 710	63 608	73 527	57 193	75 666	63 738	57 847
Psychiatrie	22 916	39 855	20 098	27 819	9 293	7 102	9 722	22 702	9 719	9 804	8 910
Pédiatrie	24 256	34 885	57 001	31 355	16 063	15 992	13 094	28 547	17 316	24 191	17 770
Dermatologie	95 683	*	105 553	146 365	44 984	77 037	106 651	223 995	78 508	84 608	70 158
Physiatrie	s.o.	s.o.	199 504	214 697	86 911	88 304	85 085	268 189	209 301	184 769	109 540
Anesthésie	18 456	30 467	14 408	15 285	15 193	14 661	11 405	14 006	18 116	12 707	14 679
Spécialités chirurgicales	5 379	5 491	4 383	4 428	4 658	4 437	5 191	4 649	5 646	5 571	4 769
Chirurgie générale	21 836	12 418	19 055	21 912	20 724	18 575	20 212	19 495	26 614	29 942	20 962
Chir. thoracique/cardiovasculaire	230 489	s.o.	68 520	88 902	131 643	228 209	79 896	116 879	140 288	87 526	138 390
Urologie	71 041	*	49 903	53 290	60 322	58 039	109 176	71 646	95 212	69 597	64 027
Chirurgie orthopédique	36 215	31 373	33 723	26 731	33 916	31 260	32 856	31 532	36 761	37 238	33 155
Chirurgie plastique	104 346	†	82 504	63 350	96 840	76 778	82 527	75 174	82 457	84 278	83 054
Neurochirurgie	*	s.o.	*	225 076	188 767	201 160	*	144 650	181 704	144 961	201 224
Ophthalmologie	45 571	38 620	20 686	28 177	30 156	30 212	44 755	26 468	36 439	29 991	30 650
Oto-rhino-laryngologie	44 978	*	107 265	52 281	50 668	60 650	92 306	69 537	82 174	74 625	62 409
Obstétrique/gynécologie	24 790	22 812	24 044	26 353	22 597	19 866	21 852	26 892	26 683	35 774	23 080
Total des spécialités	2 061	2 722	2 199	1 975	1 420	1 372	1 574	1 932	1 865	1 782	1 532
Total des médecins	886	847	888	875	702	658	793	768	759	732	708

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont compris avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet – Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Les estimations démographiques nettes sont utilisées pour calculer ces chiffres.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

Tableau 7-1. Nombre de médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements par 100 000 habitants et par type d'exercice, 2002-2003

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	53	59	68	64	68	69	56	68	81	89	72
Spécialités médicales	24	13	24	25	42	43	40	27	36	39	39
Médecine interne	11	9	8	10	19	17	14	11	11	12	15
Neurologie	1	*	1	2	2	1	1	1	1	2	2
Psychiatrie	3	*	4	3	6	11	9	3	9	11	9
Pédiatrie	3	*	2	3	5	5	6	4	6	4	5
Dermatologie	1	*	1	1	2	1	1	*	1	1	1
Physiatrie	s.o.	s.o.	1	*	1	1	1	*	1	1	1
Anesthésie	5	4	7	7	7	6	8	7	8	8	7
Spécialités chirurgicales	16	15	23	22	23	21	20	19	18	21	21
Chirurgie générale	4	7	5	4	6	5	5	5	4	4	5
Chir. thoracique/cardiovasculaire	*	s.o.	2	1	1	0	1	1	1	1	1
Urologie	1	*	2	2	2	2	1	2	1	2	2
Chirurgie orthopédique	3	*	3	4	3	3	3	3	3	3	3
Chirurgie plastique	*	†	1	2	1	1	1	1	1	1	1
Neurochirurgie	*	s.o.	*	*	1	0	*	*	1	1	0
Ophthalmologie	3	4	5	3	3	3	3	3	3	4	3
Oto-rhino-laryngologie	2	*	1	2	2	2	1	1	1	2	2
Obstétrique/gynécologie	4	4	4	4	5	5	4	3	4	4	4
Total des spécialités	40	28	48	47	65	64	60	46	55	60	60
Total des médecins	94	87	116	112	133	133	115	114	136	149	132

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont compris avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Les estimations démographiques nettes sont utilisées pour calculer ces chiffres.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

Tableau 7-2. Nombre de médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte par 100 000 habitants et par type d'exercice, 2002-2003

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	64	81	67	64	72	79	63	79	78	81	76
Spécialités médicales	30	19	23	28	49	50	44	30	36	38	44
Médecine interne	14	10	7	11	20	19	14	13	11	13	17
Neurologie	1	*	1	2	2	2	1	2	1	2	2
Psychiatrie	4	3	5	4	11	14	10	4	10	10	11
Pédiatrie	4	3	2	3	6	6	8	4	6	4	6
Dermatologie	1	*	1	1	2	1	1	0	1	1	1
Physiatrie	s.o.	s.o.	1	0	1	1	1	0	0	1	1
Anesthésie	5	3	7	7	7	7	9	7	6	8	7
Spécialités chirurgicales	19	18	23	23	21	23	19	22	18	18	21
Chirurgie générale	5	8	5	5	5	5	5	5	4	3	5
Chir. thoracique/cardiovasculaire	0	s.o.	1	1	1	0	1	1	1	1	1
Urologie	1	*	2	2	2	2	1	1	1	1	2
Chirurgie orthopédique	3	3	3	4	3	3	3	3	3	3	3
Chirurgie plastique	1	†	1	2	1	1	1	1	1	1	1
Neurochirurgie	*	s.o.	*	0	1	0	*	1	1	1	0
Ophtalmologie	2	3	5	4	3	3	2	4	3	3	3
Oto-rhino-laryngologie	2	*	1	2	2	2	1	1	1	1	2
Obstétrique/gynécologie	4	4	4	4	4	5	5	4	4	3	4
Total des spécialités	49	37	45	51	70	73	64	52	54	56	65
Total des médecins	113	118	113	114	143	152	126	130	132	137	141

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont compris avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

Remarques

Les estimations démographiques nettes sont utilisées pour calculer ces chiffres.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

Annexe A

**Impact de l'exclusion des paiements de l'Ontario
pour les codes de tarif commençant par
les lettres J, X et Y avec un suffixe B**

Impact de l'exclusion des paiements de l'Ontario pour les codes de tarif commençant par les lettres J, X et Y avec un suffixe B

En 2001, 94 % des demandes de paiement des médecins de l'Ontario pour les codes de tarif commençant par les lettres J, X et Y, avec un suffixe B, ont été directement payées aux établissements de santé indépendants ou aux départements des hôpitaux. Malgré le fait que les demandes pour ces codes de tarif soient associées à des médecins (à l'aide du numéro d'identification unique du médecin), les paiements liés à ces demandes ne sont pas payés directement aux médecins.

À partir de 2001-2002, la méthodologie utilisée pour calculer les paiements moyens en Ontario a été mise à jour afin d'exclure les paiements liés aux codes de tarif commençant par les lettres J, X et Y, avec un suffixe B. En 2002-2003, ces codes de tarif représentaient environ 112,5 millions de dollars (2,5 %) de l'ensemble des paiements pour les services rémunérés à l'acte publiables de l'Ontario. Le tableau A résume l'incidence de l'exclusion de ces paiements sur les paiements moyens pour l'année 2002-2003.

Tableau A. Réduction en pourcentage dans les paiements moyens par médecin en raison de l'exclusion des paiements concernant les codes de tarif en Ontario J, X et Y (avec suffixe B), par spécialité, 2002-2003

	Ontario		Total	
	Médecins ayant reçu plus de 60 000 \$ en paiement	Paiement moyen par médecin ETP	Médecins ayant reçu plus de 60 000 \$ en paiement	Paiement moyen par médecin ETP
Médecine familiale	0,88 %	0,54 %	0,35 %	0,21 %
Spécialités médicales	5,03 %	3,17 %	2,42 %	1,54 %
Médecine interne	8,39 %	4,55 %	4,41 %	2,54 %
Neurologie	3,97 %	1,98 %	1,56 %	0,83 %
Psychiatrie	2,73 %	2,02 %	1,33 %	1,02 %
Pédiatrie	0,75 %	0,32 %	0,34 %	0,14 %
Dermatologie	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Physiatrie	0,53 %	0,10 %	0,28 %	0,06 %
Anesthésie	0,07 %	0,03 %	0,03 %	0,01 %
Spécialités chirurgicales	2,30 %	0,94 %	0,97 %	0,39 %
Chirurgie générale	2,47 %	1,07 %	1,09 %	0,48 %
Chirurgie thoracique/cardiovasculaire	5,06 %	2,30 %	1,31 %	0,63 %
Urologie	0,68 %	0,21 %	0,29 %	0,09 %
Chirurgie orthopédique	0,76 %	0,37 %	0,33 %	0,16 %
Chirurgie plastique	0,11 %	0,06 %	0,04 %	0,02 %
Neurochirurgie	2,22 %	0,43 %	0,99 %	0,23 %
Ophtalmologie	1,60 %	0,52 %	0,61 %	0,18 %
Oto-rhino-laryngologie	3,45 %	1,42 %	1,43 %	0,60 %
Obstétrique/gynécologie	3,82 %	1,45 %	1,83 %	0,71 %
Total des spécialités	3,97 %	2,27 %	1,81 %	1,04 %
Total des médecins	2,67 %	1,65 %	1,14 %	0,70 %

Source : BDNM, ICIS.

Annexe B

Estimations démographiques nettes

Tableau B. Estimations démographiques nettes de Statistique Canada, de 2001-2002 à 2002-2003

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
2001-2002 (PR)	532,4	139,1	934,8	750,7	7416,8	11 924,6	1144,4	1012,7	3065,5	4102,8	31 023,8
2002-2003 (PR)	518,6	137,1	925,7	745,0	7443,1	12 117,9	1152,9	992,3	3114,4	4111,1	31 258,2

Remarques : Les estimations démographiques nettes sont produites en excluant des estimations totales les membres de la Gendarmerie royale du Canada, le personnel des Forces armées canadiennes et le nombre de prisonniers dans les pénitenciers fédéraux et provinciaux.

PR = Estimations postcensitaires mises à jour.

Les estimations des données de 2001-2002 s'appuient sur les chiffres du recensement de 1996 ajustés en fonction du sous-dénombrement net du recensement.

Les estimations des données de 2002-2003 s'appuient sur les chiffres du recensement de 2001 ajustés en fonction du sous-dénombrement net du recensement.

Ces chiffres ont été indépendamment arrondis à la centaine près.

Annexe C

Agents d'autorisation de la BDNM

Agents d'autorisation de la BDNM

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Ed Hunt
Sous-ministre adjoint
Newfoundland and Labrador Department
of Health and Community Services
Confederation Building
C.P. 8700
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1B 4J6
Tél. : (709) 729-3157
Télé. : (709) 729-5238

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Johanne Irwin
Gestionnaire des services médicaux
Prince Edward Island Health and Social
Services
16, rue Garfield
C.P. 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7N8
Tél. : (902) 368-6736
Télé. : (902) 368-6136

NOUVELLE-ÉCOSSE

Mary McKeen
Responsable intérimaire des technologies
de l'information
Nova Scotia Department of Health
Joseph Howe Building
1690, rue Hollis
C.P. 488
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2R8
Tél. : (902) 424-5818
Télé. : (902) 424-0559

NOUVEAU-BRUNSWICK

Eric Beaulieu
Directeur intérimaire
Ministère de la Santé et du Mieux-être du
Nouveau-Brunswick
C.P. 5100
Place Carleton, 4^e étage
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5G8
Tél. : (506) 453-5981
Télé. : (506) 453-3983

QUÉBEC

Joanne Gaumond
Chef
Régie de l'assurance maladie du Québec
1125, chemin St-Louis
Sillery (Québec)
G1S 1E7
Tél. : (418) 682-5163
Télé. : (418) 643-7381

ONTARIO

Suzanne McGurn
Directrice intérimaire
Ministère de la Santé et des Soins de
longue durée de l'Ontario
370, promenade Select
C.P. 168
Kingston (Ontario)
K7M 8T4
Tél. : (613) 536-3031
Télé. : (613) 536-3188

MANITOBA

Deborah Malazdrewicz
Gestionnaire
Gestion et développement des données
Santé Manitoba
300, rue Carlton, bureau 4029
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3M9
Tél. : (204) 786-7169
Télé. : (204) 944-1911

SASKATCHEWAN

Carmelle Mondor
Gestionnaire des programmes, Services
des données et des statistiques
Saskatchewan Health, Division des
services médicaux
3475, rue Albert
Regina (Saskatchewan)
S4S 6X6
Tél. : (306) 787-3450
Télé. : (306) 787-3761

ALBERTA

Deb Kaweski
Directrice
Alberta Health and Wellness
10025, avenue Jasper NO
Telus Plaza North Tower, 11^e étage
C.P. 1360, Station Main
Edmonton (Alberta)
T5J 2N3
Tél. : (780) 422-0212
Télé. : (780) 422-5208

COLOMBIE-BRITANNIQUE

John Cheung
Directeur
British Columbia Ministry of Health
Services
1515, rue Blanshard, bureau 7-1
Victoria (Colombie-Britannique)
V8W 3C8
Tél. : (250) 952-0957
Télé. : (250) 952-0979

YUKON

Joe MacGillivray
Directeur
Ministère de la Santé et des Affaires
sociales du Yukon
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2C6
Tél. : (867) 667-5202
Télé. : (867) 393-6486

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Warren St. Germaine
Directeur
Services des finances et de gestion
Department of Health and Social Services
Government of Northwest Territories
C.P. 1320
Center Square Tower, 7^e étage
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2L9
Tél. : (867) 920-8931
Télé. : (867) 873-0461

Annexe D

Catégories de spécialité de la BDNM

Catégories de spécialité de la BDNM

- 01 ***Médecine familiale***
 - 010 Résidence
 - 011 Médecine générale
 - 012 Médecine familiale
 - 013 Médecine communautaire/santé publique
 - 014 Médecine d'urgence

Spécialités médicales

- 02 ***Médecine interne***
 - 020 Médecine interne générale
 - 021 Cardiologie
 - 022 Gastro-entérologie
 - 023 Médecine respiratoire
 - 024 Endocrinologie
 - 025 Néphrologie
 - 026 Hématologie
 - 027 Rhumatologie
 - 028 Immunologie clinique et allergie
 - 030 Oncologie
 - 031 Gériatrie
 - 032 Médecine tropicale
 - 035 Génétique
- 04 ***Neurologie***
 - 040 Neurologie et EEG
 - 041 Neurologie
 - 042 EEG
- 05 ***Psychiatrie***
 - 050 Psychiatrie et neuropsychiatrie
 - 051 Psychiatrie
 - 052 Neuropsychiatrie
- 06 ***Pédiatrie***
 - 060 Pédiatrie
- 07 ***Dermatologie***
 - 065 Dermatologie
- 08 ***Physiatrie/réadaptation***
 - 070 Physiatrie et réadaptation
 - 071 Électromyographie
- 09 ***Anesthésie***
 - 075 Anesthésie

Spécialités chirurgicales

- 10 **Chirurgie générale**
 - 080 Chirurgie générale
- 11 **Chirurgie thoracique/cardiovasculaire**
 - 086 Chirurgie thoracique
 - 087 Chirurgie cardiovasculaire
 - 088 Chirurgie thoracique/cardiovasculaire
- 12 **Urologie**
 - 090 Urologie
- 13 **Chirurgie orthopédique**
 - 095 Chirurgie orthopédique
- 14 **Chirurgie plastique**
 - 100 Chirurgie plastique
- 15 **Neurochirurgie**
 - 110 Neurochirurgie
- 16 **Ophtalmologie**
 - 115 Ophtalmologie
 - 116 Ophtalmologie/oto-rhino-laryngologie
- 17 **Oto-rhino-laryngologie**
 - 120 Oto-rhino-laryngologie
- 18 **Obstétrique/gynécologie**
 - 126 Obstétrique
 - 127 Gynécologie
 - 128 Obstétrique/gynécologie

Remarque : Bien que la génétique ne soit plus une sous-spécialité de la médecine interne, elle est répertoriée dans cette catégorie, car le nombre d'enregistrements de médecins appartenant à cette spécialité est relativement faible.

Annexe E

**Couverture pour les services de radiologie et de
laboratoire rémunérés à l'acte dans la BDNM**

Couverture pour les services de radiologie et de laboratoire rémunérés à l'acte dans la BDNM

Les données sur les services de radiologie et de laboratoire soumises à l'ICIS aux fins d'utilisation dans la BDNM ne sont ni uniformes ni complètes. Pour cette raison, elles ne sont pas utilisées automatiquement dans les publications de la BDNM. Les remarques suivantes ont été fournies par les régimes provinciaux d'assurance-maladie concernant les données sur les services de radiologie et de laboratoire qui sont comprises dans les fichiers soumis à la BDNM.

Terre-Neuve-et-Labrador

- Les données sur les services de laboratoire ne sont pas fournies à la BDNM, parce que ces services sont couverts par les subventions aux hôpitaux.
- Les médecins peuvent être rémunérés à l'acte pour l'interprétation de certains services diagnostiques tels que les EEG, les ECG, etc. Ces services seraient indiqués dans les fichiers soumis à la BDNM.

Île-du-Prince-Édouard

- Les données sur les services de laboratoire ne sont pas fournies à la BDNM, parce que ces services sont couverts par les subventions aux hôpitaux.
- Les honoraires des radiologistes pour les services d'interprétation sont inclus dans les fichiers soumis à la BDNM.

Nouvelle-Écosse

- Les données sur les services de laboratoire ne sont pas fournies à la BDNM, parce que ces services sont couverts par les subventions aux hôpitaux.
- La plupart des services de radiologie facturés ne sont pas inclus dans les fichiers soumis à la BDNM. Pour la Nouvelle-Écosse, la plupart des services de radiologie facturés ne sont pas inclus dans les revenus provenant des services rémunérés à l'acte.

Nouveau-Brunswick

- Les données sur les services de laboratoire ne sont pas fournies à la BDNM, parce que ces services sont couverts par les subventions aux hôpitaux.
- Tous les services de radiologie sont exclus dans les fichiers soumis à la BDNM.

Québec

- Aucun service de laboratoire n'est inclus.
- Certains services de radiologie dispensés par les médecins en milieu hospitalier et en cabinet privé sont inclus dans les fichiers soumis à la BDNM.

Ontario

- Environ 50 % de tous les services de laboratoire sont financés par l'Assurance-santé de l'Ontario et sont par conséquent inclus dans les fichiers soumis à la BDNM. Les autres 50 % sont financés par la Santé publique (1 %) et les budgets globaux des hôpitaux (49 %).
- L'information sur les services de radiologie n'est pas disponible.

Manitoba

- Les services de laboratoire présentés dans les fichiers soumis à la BDNM sont ceux fournis par les laboratoires privés rémunérés à l'acte. Les services de laboratoire dispensés dans les établissements en milieu urbain et rural ne sont pas inclus dans les fichiers soumis à la BDNM.
- Les services de radiologie soumis englobent tous les services privés de radiologie et tous les services de radiologie dispensés dans les établissements en milieu urbain. Les services de radiologie dispensés dans les établissements en milieu rural, qui représentent environ 11 % de la valeur monétaire totale des services de radiologie, ne sont pas inclus dans les fichiers soumis à la BDNM.

Saskatchewan

- Depuis 1993-1994, les seuls services de laboratoire inclus dans les fichiers soumis à la BDNM sont les services de laboratoire communs en cabinet dispensés par les médecins autres que les pathologistes. La responsabilité des services de laboratoire privés dispensés par les spécialistes en pathologie a été transférée aux conseils de santé de district en octobre 1993 et ces services ne sont plus rémunérés à l'acte.
- Les services de radiologie en établissement qui sont financés par les conseils de santé de district sont exclus des fichiers soumis à la BDNM, de même que les services de radiologie dispensés dans le cadre du programme de dépistage du cancer du sein.

Alberta

- Jusqu'au 1^{er} juillet 1995, seuls les services de laboratoire dispensés hors des hôpitaux étaient inclus.
- Seuls les services de radiologie hors-établissement sont inclus dans les fichiers soumis à la BDNM.

Colombie-Britannique

- Les services de laboratoire et de radiologie rémunérés à l'acte qui sont dispensés aux patients en consultation externe sont inclus dans les fichiers soumis à la BDNM, mais les services aux patients hospitalisés ne le sont pas.

ten
years  **dix**
ans

taking health information further
à l'avant-garde de l'information sur la santé